



**LES EMPLOYES DE LA MGPAP de RABAT ORGANISENT UN SIT
-IN DEVANT LE MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE,
LE 12 NOVEMBRE 2010 A 9H00.**

51 employés poursuivent un sit-in ouvert et permanent depuis 5 mois continus (depuis le 18 mai 2010) devant le siège de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP), radiés après plusieurs années de service au sein de la MGPAP. De même, un certain nombre d'employés et de représentants syndicaux, ont subi des prélèvements de leurs salaires et des mutations abusives et ont été privés de leur droit à la promotion et ceci, a été commis à leur égard, à cause de leur participation aux grèves, sit-in et aux manifestations de protestation.

De même, le bureau exécutif de la MGPAP refuse jusqu'à présent un dialogue sérieux et responsable avec le bureau syndical de L'UMT, et pire encore, il s'est absenté à la réunion provoquée par la commission provinciale de requête et de conciliation le 1 Octobre 2010. D'autre part, la Mutuelle Générale connaît des violations flagrantes du droit de travail

De plus, malgré que le ministère de l'Emploi a reçu le P.V. de la commission provinciale depuis octobre dernier, il n'a pas encore convoqué la commission nationale de requête et de conciliation à se réunir conformément au code de travail (art 558 'la commission nationale doit se réunir dans les 48 heures qui suit le dépôt du PV de la commission provinciale auprès du ministère de l'emploi')

Devant cette situation, le bureau syndical de L'UMT des employés de la et MGPAP l'Union Syndicale des fonctionnaires (USF-UMT) ont entrepris plusieurs tentatives auprès de la commission de coordination nationale constituée de différents syndicats ayant affronté l'ex-président, « FARAA » de même

auprès du Ministère de l'Emploi pour le respect du droit de travail et le droit syndical. Mais le bureau exécutif (comprenant des syndicalistes qui représentent les syndicats les plus représentatifs). Ces actes d'abus et de violation flagrants du droit syndical et le droit au travail et refuse le dialogue.

Pour ces raisons, le bureau syndical de la MGPAP et l'Union Syndicale des Fonctionnaires (USF-UMT) :

- 1- Organise une manifestation de protestation le vendredi 12 novembre 2010 à 9h devant le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
- 2- Condamne les abus et les violations dangereuses des libertés syndicalistes commises par le bureau exécutif de la MGPAP du droit et des coutumes
- 3-
- 4- Demande le Ministère du Travail comme ministère de tutelle du secteur mutualiste et chargé de l'application du code de travail pour assumer ses responsabilités et mettre fin à ses violations, et provoquer la réunion de la commission nationale de requête et de conciliation conformément au code de travail.
- 5- Demande aux différentes centrales syndicales représentées au sein de la mutuelle pour assumer leurs responsabilités et agir pour mettre fin à ses violations graves aux libertés syndicales et aux droits du travail tels que commises par des membres leur appartenant au sein de la mutuelle.
- 6- Adresser un appel à l'ensemble des employés de la MGPAP, des mutuelles et des employés du secteur de prévoyance sociale pour une large et intense participation dans cette manifestation, pour défendre ensemble leur droit syndical et imposer le respect du droit au travail.

**Le BUREAU SYNDICAL U.M.T.
DE LA MGPAP.**